

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS MOBILIERS REFORMES ENTRE  
SERVICES DE L'ETAT**

**Entre les soussignés**

La Direction départementale des finances publiques du Val d'Oise, élisant domicile 5 avenue Bernard Hirsch, 95 000 CERGY,

ci-après dénommé le SERVICE CEDANT,

*D'une part,*

et

La Direction de l'ordre public et de la circulation de la Préfecture de Police (SIRET 110 002 011 00044), élisant domicile au 1 bis rue de Lutèce, 75195 PARIS Cedex 04

ci-après dénommé le SERVICE CESSIONNAIRE

*d'autre part,*

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Cette convention a pour objet de procéder au transfert des biens désignés ci-après au profit du service cessionnaire et d'autoriser l'enlèvement sur leur lieu de dépôt. Ce transfert est consenti et accepté sous les conditions suivantes.

**1/ Description des biens**

Les biens désignés ci-après demeureront sous la garde et la responsabilité du service cédant jusqu'à leur enlèvement.

Désignation	Quantité	Lieu de dépôt	Date d'enlèvement
Tables espace de restauration (80 x 120 cm)	10	CFiP de Garges 2 rue Louis Marteau	19/08/20
Chaises espace de restauration	42	CFiP de Garges 2 rue Louis Marteau	19/08/20

**2/ Etat des matériels - absence de garantie**

Le cessionnaire prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément à n'exercer aucun recours en garantie contre le cédant, notamment en cas de défaut, apparent ou caché, que pourraient comporter les biens alloués.

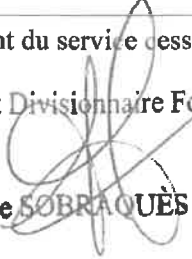
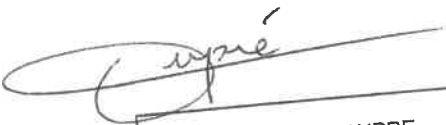
**3/ Enlèvement des biens - Transfert de propriété**

La convention emporte autorisation d'enlèvement par le cessionnaire sur le lieu de dépôt des matériels concernés tel qu'il est précisé au paragraphe 1 de la présente convention.

L'enlèvement de la totalité des biens cédés aura lieu sur présentation d'un exemplaire original de la convention au cédant et devra être effectué à la date fixée par les parties.

Le transfert de propriété des biens cédés au profit du cessionnaire interviendra à la date de l'enlèvement effectif.

Fait le 18/08/2020

<p>Le représentant du service cessionnaire Le Commandant Divisionnaire Fonctionnel  <b>Valérie SOBRAQUÈS</b> Le Commandant de Police SOBRAQUES Valérie</p>	<p>Le représentant du service cédant  <b>David DUPRE</b> administrateur adjoint des finances publiques division budget, immobilier, logistique</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------